



Déclaration des élus du SE-Unsa pour la CAPN Avancement d'échelon des PEPS et CE d'EPS 12 décembre 2017

Cette CAPN d'avancement d'échelons des enseignants d'EPS relevant de la 29^{ème} base est la première depuis la mise en place du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations.

Le SE-Unsa regrette que les documents de travail aient été transmis tardivement, cela ne facilite pas le travail de préparation des élus.

La présentation en 2 colonnes identifiées (bonification d'ancienneté aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons et promotions à l'ancienneté dans tous les échelons) a eu le mérite de l'actualisation et de la clarté. Mais on ne voit pas apparaître tous les promouvables à l'accélération de carrière et l'ensemble des collègues promus à l'ancienneté.

Le SE-Unsa formule donc la demande d'obtenir une présentation actualisée lors de la CAPN 2018 qui intégrera les avis obtenus à la suite des rendez-vous de carrière.

En ce qui concerne la classe exceptionnelle, sa mise en œuvre représente un réel enjeu pour les collègues notamment les plus anciens qui aspirent à partir à la retraite avec une pension améliorée.

Le SE-Unsa regrette le poids prépondérant de l'appréciation donnée par le recteur sur l'ensemble de la carrière par rapport aux points d'ancienneté dans la page d'appel.

Nos élus agiront localement, d'une part, pour que les critères d'appréciation de la valeur professionnelle soient objectivés et justifiés et d'autre part, pour que l'appréciation finale du recteur soit réétudiée chaque année pour tous les agents sur l'ensemble du territoire, y compris ceux de la 29^{ème} base qui souffrent parfois d'isolement.

Pour le SE-Unsa, la remise en place du jour de carence à compter du 1^{er} janvier 2018 n'est pas la bonne réponse aux arrêts de maladie dénoncés. La pratique d'une politique plus globale de considération de la qualité de vie au travail permettrait d'apporter des solutions plus concrètes quant à l'absentéisme des personnels.

La décision du Ministre de l'action et des comptes publics de reporter d'un an le programme de revalorisation indiciaire des fonctionnaires est inacceptable et contraire aux engagements initiaux pris dans le cadre du PPCR. Elle s'ajoute au gel du point d'indice annoncé dès juin 2017 qui donne l'image d'un fonctionariat générateur de dépenses plutôt que fournisseur d'indispensables services de proximité.

Le SE-Unsa tient à souligner que la conjugaison de ces trois mesures porte clairement atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires, dont les personnels exerçant au sein de notre ministère.

Plus généralement, depuis la rentrée scolaire, plusieurs annonces voire même décisions ministérielles faites dans la précipitation nous questionnent par leur sens et leurs conséquences sur la vie des établissements scolaires, des personnels et les parcours de nos élèves.

Tout d'abord à l'occasion de l'attribution des JO 2024 à la ville de Paris, le Ministre de l'Éducation Nationale a profité de la Journée nationale du Sport scolaire pour présenter son plan "Horizon 2024" pour le "sport à l'école", sans jamais utiliser le terme complet Éducation Physique et Sportive.

Si le SE-Unsa se réjouit, comme la majorité des citoyens français, d'accueillir les jeux olympiques et paralympiques 2024, s'il voit d'un très bon œil la dynamique que ces JO vont créer pour les fédérations du sport scolaire, il affirme que les valeurs de l'olympisme, seules, ne font pas le quotidien de tout enseignant ou tout élève.

Le SE-Unsa ne laissera pas une vision élitiste de la pratique sportive à l'école mettre en péril l'EPS, le sport scolaire et ses fédérations.

Ensuite lors du Salon européen de l'Education de novembre dernier, une convention entre la fédération du sport scolaire du 1^{er} degré et celle du 2nd degré a été signée. Le SE-Unsa y était présent pour y représenter à la fois les enseignants d'EPS et les professeurs des écoles.

Le SE-Unsa dans son positionnement de syndicat de la maternelle au lycée qui a soutenu la création du cycle 3 à cheval sur l'école et le collège, ne peut que se satisfaire de la signature d'une telle convention. Avoir pour objectif que chaque élève ait accès à un parcours scolaire sportif construit et cohérent tout au long de sa scolarité est une nécessité !

Cependant si les annonces se succèdent, les moyens alloués se font désirer...

Pire, au regard du nombre de postes offerts au Capéps 2018, ils montrent des signes de baisse budgétaire.

Si les postes annoncés pour le concours interne restent stables et que ceux du concours réservé connaissent une augmentation liée à l'échéance 2018 de ce format de concours, le Capéps externe connaît lui un effondrement de plus de 21% des postes offerts.

Même s'il faudra mettre en regard cette diminution avec le nombre de départs en retraite, on peut tout de même s'en étonner étant donné les annonces de Jean Michel Blanquer sur son plan Horizon 2024 et son incessante promotion du « sport à l'école » sensés mobiliser un grand nombre d'enseignants d'EPS notamment dans le cadre de la création de 1000 sections sportives.

Si contradiction il n'y a, alors il faudra y voir une autre volonté politique, celle de dissuader les étudiants d'entamer ou poursuivre un cursus en Staps, l'une des trois filières en tension dans la capacité à accueillir les bacheliers.

De plus, cette année, l'évolution du baccalauréat est le sujet éducatif principal. Le SE-Unsa souhaite peser dans le débat sur l'organisation du travail des enseignants et leur charge de travail, notamment pour évaluer les élèves.

Nous nous opposons aux suppressions de postes prévues alors que les effectifs des lycées vont continuer à augmenter dans les prochaines années. Les changements nécessaires du baccalauréat et du lycée ne doivent pas être des prétextes pour ces suppressions de postes, au risque de faire échouer toute évolution du système éducatif.

La réduction du nombre des épreuves terminales à 4 seulement telle qu'elle a été annoncée ne doit pas aboutir à une nouvelle hiérarchisation des disciplines. Nous refusons également un débat simpliste entre épreuves terminales et contrôle continu limité à des moyennes. La réforme du bac ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des enseignants !

Je vous remercie de votre attention.

Yann Chandivert
Elu en CAPN EPS pour le SE-Unsa